

Direction Générale des Services / Direction des Affaires Juridiques du Domaine et de l'Administration Générale

Administration Générale

REF : DAJDAAG2014028

Signataire : ABW/LT

OBJET : Désignation du correspondant municipal pour la prévention routière.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article L 2121.33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

A l'unanimité.

DELIBERE :

DESIGNE M. Jean-François MONINO, comme correspondant municipal pour la Prévention Routière.

L'adjoint délégué

Mme Leïla TLILI



Reçu en Préfecture le 23/05/2014

Publié le 23/05/2014

Certifié exécutoire le 23/05/2014

L'adjoint délégué

Mme Leïla TLILI

